

Résolutions adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2016

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, le bilan, les rapports du Président et de la direction générale, les comptes de résultat et les annexes de l'exercice 2015 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports spéciaux présentés par le commissaire aux comptes, approuve les termes desdits rapports.

Troisième résolution :

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice soit -124 362 € au compte des réserves statutaires qui s'inscrit ainsi à 19 076 338 €.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter la réserve de capitalisation pour 479 748 € au compte des réserves statutaires.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale donne pouvoir au conseil d'administration pour décider de l'octroi d'une éventuelle ristourne au vu de la situation des comptes avant la fin de l'exercice 2016. Dans l'affirmative et pour concrétiser cette décision, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à arrêter les modalités pratiques de ladite ristourne et à dégager les fonds nécessaires à cet effet.

Sixième résolution :

L'assemblée générale constate que le montant du remboursement des frais de déplacement versé aux administrateurs en 2015 s'élève à 5185 €. Elle renouvelle l'allocation forfaitaire pour l'année 2016 à 85 € par déplacement.

Septième résolution :

Le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier CHARBAUT arrive à expiration. L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Monsieur Xavier CHARBAUT. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statutaire sur les comptes de l'exercice 2021.

Huitième résolution :

Le mandat d'administrateur de Monsieur Charles de COURSON arrive à expiration. L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Monsieur Charles de COURSON. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statutaire sur les comptes de l'exercice 2021.

Neuvième résolution :

Le mandat d'administrateur de Madame Françoise HOFFMANN arrive à expiration. L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Madame Françoise HOFFMANN. Son mandat expirera avec l'assemblée générale statutaire sur les comptes de l'exercice 2021.

Dixième résolution :

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, la société Groupe Conseil Union représentée par Monsieur Jean-Luc GATINOIS en remplacement de la Fiduciaire Comptable du Nord, représentée par Monsieur Marc SCHULTHESS qui a fait valoir ses droits à la retraite, pour la durée restante du mandat soit deux années et jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Onzième résolution :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes, pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires.